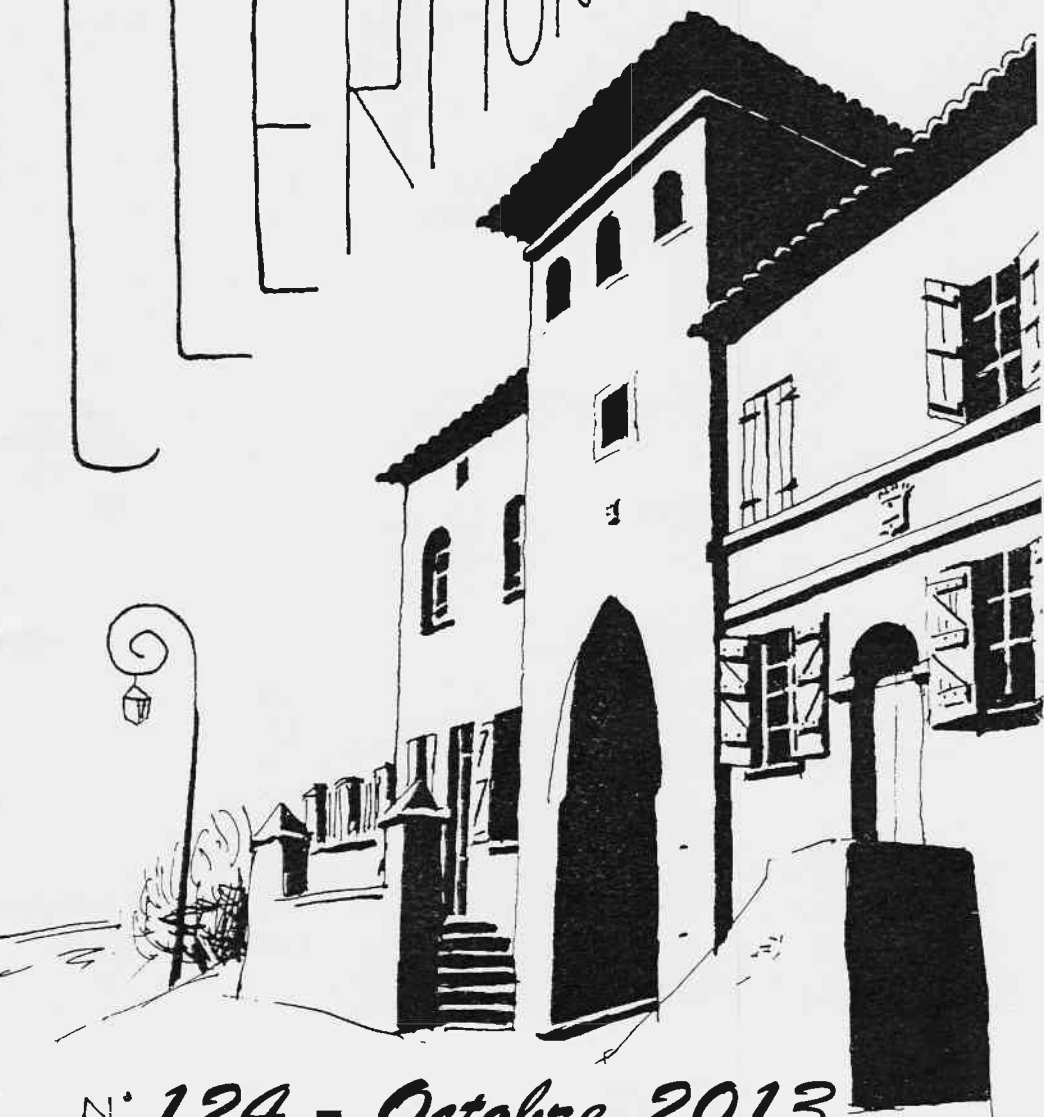


L'AUTAN CLERMONT DE



N° 124 - Octobre 2013

SOMMAIRE

BILLET DU MAIREpages 2 à 4

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

* du 23 mars 2013.....pages 5 à 7

* du 10 juillet 2013.....pages 8 et 9

POINT SUR LES TRAVAUXpages 10 à 12

COLLECTE DES DECHETSpages 13 et 14

MAUVAISE SURPRISE POUR LA RENTREE..... page15

MARMOTTES ET MARMOTSpages 16 et 17

RAMIERS CLERMONTOISpages 18 à 20

DU COTE DE LA MATERNELLE page 21

FESTIVAL ITIN'ERRANCES page 23

LE REPAS DE VILLAGEpages 24 et 25

LES RANDOVALES page 26

LES CRUES DE LA GARONNE.....pages 27 et 28

IN VINO VERITAS..... page 31

INFORMATIONS DIVERSES

* A vos agendas page 7

* Visite des installations de Bessières page 9

* Aurecler page 22

* Arrêtés du Ministère de l'agriculture.....page 29 et page 30

En feuille volante le calendrier du Comité des Fêtes

Le billet du maire,

En ce début d'automne, après avoir eu le grand plaisir de rencontrer bon nombre d'entre vous pour le sympathique repas de village organisé comme d'habitude par le Comité des Fêtes, que je remercie ici, nous devons poursuivre notre œuvre au service de notre commune, en privilégiant au mieux les intérêts de nos concitoyens.

La phase de l'enquête publique sur le PLU s'est bien passée, avec un certains nombre de contributions, il nous reste à attendre le rapport du commissaire enquêteur avant le vote définitif en Conseil.

Les travaux relatifs à la réparation du chemin de Saint Maurice au droit du pont de Rivedaigue devraient commencer dans les jours qui viennent (voir article sur les travaux). Nous avons fait également procéder au remplacement de toutes les portes et fenêtres des bâtiments communaux afin de participer à l'effort national d'isolation des bâtiments et de diminuer les coûts de chauffage des locataires. Cette opération a été financée sur les seules ressources de la commune.

Dans le cadre de la poursuite du plan de gestion des ramiers en partenariat avec le SICOVAL, nous envisageons très prochainement la création d'un second parking qui sera implanté sur la rive gauche de l'Ariège, afin de limiter au maximum les nuisances subies par les habitants de la Riverotte en été lors des périodes de forte chaleur. Ce parking, financé par le SICOVAL, sera situé en contrebas de la RD 68 E après le hameau des Fraysses avec accès au carrefour desservant la Riverotte. Ainsi les personnes désirant se rendre sur les bords de l'Ariège seront contraintes de laisser leur véhicule loin de la

partie habitée et pourront rejoindre la rivière à pied. Cette opération pourrait intervenir début 2014, pour que le parking soit opérationnel l'été prochain.

Sur le plan financier, le Conseil Général, avec l'appui de notre Conseillère Muriel PRUVOT, continue de soutenir les projets des petites communes dont la nôtre. C'est ainsi que nous avons pu encore, malgré les difficultés énormes qu'il rencontre, obtenir un certain nombre de subventions nous permettant de mener à bien des projets en cours.

Nous maintenons également notre demande auprès de TISSEO-SMTC pour que le TAD (transport à la demande) puisse desservir à minima le Fort et le Bois Grand. Cela nécessite de la part de TISSEO de créer de nouveaux arrêts sécurisés. Une réunion a eu lieu au début de l'été pour envisager cette desserte intéressante pour nos citoyens, qui, je l'espère, pourrait déboucher d'ici à la fin de l'année.

Nous avons subi, hélas, à la rentrée, une fermeture de classe à l'école maternelle intercommunale du SIEMCA située à Goyrans. C'est d'autant plus dommage que nous venions d'investir avec Aureville et Goyrans, dans une école neuve en créant trois classes ; Il est malheureusement vrai que l'évolution démographique, en particulier de notre village, est telle que pendant les années à venir il est difficile, pour ne pas dire impossible, de justifier l'existence des trois classes de maternelle comme il y a peu de temps. Nous ne pouvons à ce jour qu'espérer que dans un futur proche, les PLU de nos trois communes permettent une nouvelles évolution de nature à « alimenter » nos équipements publics existants. En tous cas c'est le sens donné en particulier à notre propre projet de PLU.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du SICOVAL a pris maintenant la pleine mesure de ses engagements et assure les prestations pour les habitants des 36 communes (de la petite enfance aux séniors), moyennant un budget conséquent mis à sa disposition par le SICOVAL. C'est ainsi que plusieurs crèches verront le jour sur le territoire dès cette année et dans les années futures.

Il est également intéressant de noter que le SICOVAL a entrepris, en partenariat avec le Conseil Régional, des actions relatives aux économies d'énergie, isolation et autres, en innovant pour le mieux être des habitants du territoire. De même, la politique menée dans le cadre du développement durable commence à porter ses fruits. La mise en place en 2014 de la redevance incitative pour la collecte des déchets devrait aller dans le même sens (voir article).

Le prolongement de la ligne B du métro au-delà de Ramonville, projet phare du SICOVAL dans les prochaines années, semble prendre une tournure plus concrète, avec des échéances qui se rapprochent.

Espérons que les mesures prises répondent aux exigences que nous nous étions fixées.

Daniel ZANCHETTA

Compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2013

par Françoise Grebille

Présents : D.Zanchetta, G.Baillé, G. Barrichello, R. Carraretto,
F. Grébille, C. Lesage, G.Massat, P. Grivet,
Excusés : S.Attali (pouvoir à Daniel Zanchetta) ; L.Tribouloy
Lainard

La séance est ouverte à 19h05

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- DBM n°1

Accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil du 25 avril 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Déclaration d'intention d'aliéner

A l'unanimité le conseil décide de ne pas user du droit de préemption sur un bien en vente dans le secteur de la place d'En Serié.

Délibération relative aux modifications des statuts du Sicoval

Il s'agit de la réduction du nombre de délégués communautaires, qui passera de 127 actuellement à 76, avec un seul représentant pour les petites communes. La modification est approuvée à la majorité (5 voix pour, 4 abstentions)

Avis d'enquête publique PPR sécheresse

Il vient d'être établi un PPR (« Plan de Prévention des Risques ») sécheresse, actuellement soumis à enquête publique. Notre commune, comme la plupart de celles de la Haute-Garonne, est dans une zone d'aléa moyen, ce qui

imposera un certain nombre de recommandations en ce qui concerne les futurs permis de construire et les modes de construction. La conformité sera une condition d'indemnisation en cas de sinistre lié à la sécheresse. Pas de remarques particulières de la part des conseillers.

Extension du périmètre du syndicat de transport des personnes âgées

Il s'agit de l'intégration des communes de Francon, Mont de Galie et Vaudreuille. Approuvé à l'unanimité.

Délibération relative aux modifications statutaires du syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafage

Il est nécessaire d'annuler la délibération précédente, du fait du refus d'une commune d'intégrer le Syndicat. Approuvé à l'unanimité

DBM n°1 (point rajouté à l'ordre du jour)

Suite à des travaux de menuiseries pour 10000€ et un surcoût de travaux dans le local technique (289,30€), il est nécessaire de majorer les dépenses d'investissement. L'équilibre se fait grâce à une augmentation des recettes d'investissement de 8216€ assortie d'une diminution du poste de dépenses imprévues d'investissement.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

- suite à la demande d'employés, il va être mis à l'ordre du jour du prochain conseil le réexamen de l'enveloppe de la prime annuelle. Il est rappelé que cette prime est ensuite répartie entre tout le personnel au prorata du nombre d'heures effectuées et selon l'ancienneté.
- Françoise Grebille fait état de la nécessité de renouveler une partie du matériel scolaire (chaises, tables). Une somme de 1500€, prévue pour l'achat de mobilier d'extérieur et non utilisée pourrait être affectée à cette dépense.

- 
- Le conseil examine une demande de dérogation concernant un enfant qui entre en Grande Section et souhaite rester à Goyrans. La réponse est négative.
 - Point sur le PLU : un rendez-vous a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France, qui est prête à revenir sur son avis défavorable. L'enquête publique pourrait commencer fin juin.

La séance est levée à 20h05

A VOS AGENDAS

Les élections municipales auront lieu
dimanche 23 et dimanche 30 mars 2014.

Le nombre de conseillers municipaux à élire dépend du nombre d'habitants. Clermont le Fort a passé la « barre » des 500 habitants. En 2014, nous élirons 15 conseillers.

Les élections européennes se dérouleront en France
dimanche 25 mai 2014

Pourrez-vous voter ?

Etes-vous inscrit(e) sur les listes électorales ?

Date limite pour s'inscrire : 31 décembre 2013

Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2013

par Corinne Lesage

Présents : D.Zanchetta, S.Attali, G. Barrichello, R. Carraretto,
P.Grivet, C. Lesage, G.Massat

Excusés : G.Baillé, F. Grébille, L.Tribouloy Lainard

La séance est ouverte à 20h

Ajout d'un point l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération au sujet du versement d'une subvention à l'association « SOS Canton de St Béat »

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries des bâtiments communaux

Les bâtiments concernés sont l'ancienne mairie, le presbytère et le restaurant, ce qui fait un total de 27 fenêtres et porte fenêtres.

Suite aux réponses à l'avis de publicité, deux entreprises ont été retenues : la CGEM et Hors d'air. Après consultation de ces entreprises et négociation, il est décidé avec 6 voix favorables et une abstention de sélectionner l'entreprise Hors d'air et d'autoriser le maire à signer le marché pour un devis s'élevant à 29252€ HT

Délibération modificative budgétaire n°2

Elle consiste en un réajustement des dépenses :

- 4 445 € en fonctionnement et 600 € en investissement.

La délibération modificative est acceptée à l'unanimité

Délibération pour le versement de la subvention à l'association « SOS canton de ST Bêat »

Il est décidé à l'unanimité de verser une subvention de 1000€ à cette association qui gère l'après crise de l'inondation du 18 juin 2013

Délibération de demande de subvention au titre du FRI au Conseil Régional pour les travaux du Pont de Rivedaigue qui s'élèvent TTC à 144 036.70 €.

Questions diverses

La mairie de Goyrans organise une animation nommée Itin'errances qui aura lieu en septembre 2013 et propose qu'un concert se déroule à Clermont le fort. Une proposition de convention entre les mairies est attendue à ce sujet.

La séance est levée à 20h30

SICOVAL : Visite des installations de Bessières

Vous voulez savoir comment sont traités vos déchets ménagers et ou sont triés vos emballages ménagers ?

Les prochaines visites de l'Unité de Valorisation Energétique et du Centre de Tri de BESSIERES se dérouleront

- vendredi 25 octobre 2013 à 14 heures
- vendredi 22 novembre à 14 heures
- jeudi 19 décembre à 14 heures

Inscription auprès d' Isabelle BONLARRON

au 05 34 26 03 06

Toute personne se présentant sans avoir eu confirmation pourra être refusée

Point sur les travaux

par Serge ATTALI

Les gros travaux prévus sur la commune sont en passe d'être réalisés dans les semaines à venir. Cela concerne :

- la réparation du Chemin de St Maurice à hauteur du pont de Rivedaigue : après la phase nécessaire de consultation de la Maîtrise d'œuvre, l'appel d'offres auprès des entreprises spécialisées, l'ouverture des plis et la décision de signature du marché de travaux, nous arrivons à la phase concrète de réalisation, sous Maîtrise d'ouvrage du SICOVAL. L'entreprise a donc été choisie et devrait commencer les travaux vers la mi-octobre. Il est prévu de conforter les murs en retour avant la réfection de la chaussée et reprise du pluvial sous chaussée. La durée des travaux est prévue sur deux mois et les accès à la Julida et à Rivedaigue en partant de Bougnol seront fermés pour sécuriser le chantier.

Le financement de cette opération n'est pas arrêté, dans l'attente du retour de subventions de la part des organismes institutionnels. Il est probable que la commune devra en prendre une partie en charge.

- les travaux de voirie et d'édilité Chemin des Fraysses sont programmés à partir du 20 octobre dans le cadre du Pool routier sous maîtrise d'ouvrage du SICOVAL. Il est prévu de reprendre le réseau d'eaux pluviales, et de créer des trottoirs afin d'éviter d'une part les stationnements intempestifs durant l'été et de sécuriser les constructions existantes face au risque d'inondation en cas de pluie importante. Ensuite la voirie sera refaite entre le pont et le carrefour avec le chemin de la Côte. La durée des travaux, qui se feront sous circulation, est de l'ordre de 1 mois. Le financement est assuré par le montant

dévolu au Pool routier de la commune, par une subvention du Conseil général et un complément sur emprunt géré par le SICOVAL.

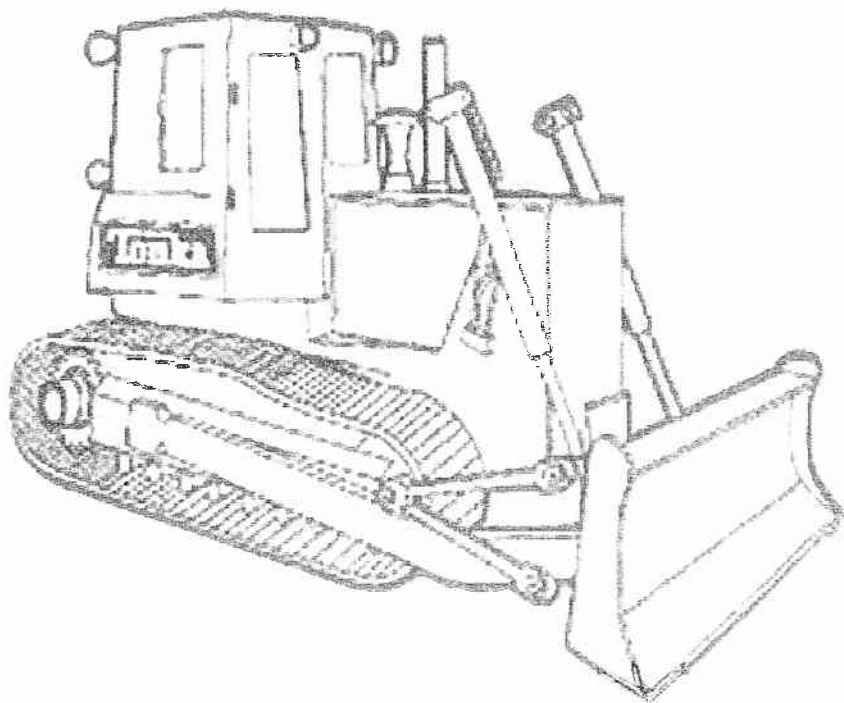
- le piétonnier le long de la RD 35 et de la Rd 68 entre En Sérié et la commune de Goyrans doit être repris en béton sur la totalité du parcours, soit environ 1,5 km. L'entreprise devrait intervenir courant octobre ou novembre. Il est prévu une plantation d'arbustes tout au long de cette voie entre la chaussée et la dalle béton du piétonnier, afin de visualiser le parcours et d'éviter que des véhicules ne viennent circuler ou stationner sur le béton. Cette plantation de plants acquis auprès de l'Association « Arbres et Paysages d'Autan », sera assurée par une équipe de bénévoles des deux communes de Clermont et Aureville et de CAMINAREM, vers la mi décembre. Le financement est assuré par la participation des deux communes d'Aureville et Clermont pour 50% et du Conseil général pour 50 %.

- le changement des ouvertures, portes et fenêtres des bâtiments communaux en location et du restaurant est en cours et devrait être terminé dans les jours prochains. Cette réalisation financée sur le seul budget communal permettra de mieux isoler ces bâtiments sur le plan énergétique. Une petite subvention a été sollicitée auprès de l'ADEME dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie.

- à l'école primaire de Clermont le Fort, divers investissements ont été réalisés, à la demande de la Directrice, : pose de bancs dans la cour, acquisition de chaises neuves en remplacement, réfection du sol PVC de la classe neuve, ainsi que divers autres travaux.

- la reprise de chaussée sur le Chemin des Claux est en projet et pourrait être financée par l'Etat. En effet, cette voie, créée il

y a plus de 10 ans dans le cadre des grands travaux pour assurer le désenclavement du hameau de la Riverotte, a été mal faite : une étude de sol, rendue nécessaire en raison des trous qui se reformaient de façon récurrente, a montré une faiblesse de la sous couche de fondation. Suite à une réclamation de la commune, les services de l'Etat ont bien voulu reconnaître cette malfaçon et ont proposé la reprise sur devis établi par les services du SICOVAL. La réalisation n'est pas encore programmée.



Redevance incitative pour la collecte des déchets

Comme vous avez pu le constater, un agent assermenté par le SICOVAL est passé au cours du mois de septembre pour vérifier les containers et noter les coordonnées des utilisateurs. Dans l'ensemble, cette tournée s'est bien passée. Il vous a été distribué un document expliquant le fonctionnement futur de la redevance incitative qui sera mise en place au 1^{er} juillet 2014 avec une phase d'expérimentation et de simulation. Plusieurs cas se présentent pour notre commune :

-la majorité des habitants rentre le container après le passage des éboueurs. Il leur est conseillé dans ce cas de demander le container le plus adapté à leurs besoins car le prix de la redevance sera aussi fonction de la taille des containers. La facturation sera alors fonction du nombre de levées par an, ce qui devrait inciter les usagers à ne présenter le container au ramassage que chaque fois que cela leur semble indispensable. La puce insérée dans le container comptabilisera le nombre de levées.

-une petite partie des usagers dispose d'un point de collecte permanent en bout de voirie (chaque fois que le chemin est inaccessible aux camions des éboueurs). Dans ce cas, ils doivent disposer chacun d'un container distinct qui sera muni d'une clef installée par le SICOVAL. Cela signifie que si les usagers souhaitent voir leur container levé, ils doivent le signaler par un badge intégré dans le bac (la serrure s'ouvrant automatiquement lors du vidage) faute de quoi le container ne sera pas vidé. La comptabilisation se fera alors comme ci-dessus.

14

-une autre partie concerne les points de regroupement ponctuels où les usagers amènent leur container en bout de voirie mais les reprennent après vidage. Ce cas est analogue à celui des usagers qui sortent leur container devant leur porte au passage du camion. Ils n'amèneront leur container que quand ils le jugeront utile.

-quelques cas particuliers existent sur la commune en nombre très limité. Un courrier sera fait par le SICOVAL précisant le mode de fonctionnement.

Il est bien évident que ce système va demander une coopération active et citoyenne des habitants, et après une période de quelques semaines, le point sera fait pour éviter des dysfonctionnements récurrents. Il faut espérer que des actes d'incivilité tels que ceux qui ont souvent lieu au point de collecte situé près de l'école, ne se multiplieront pas ! Nous serons, avec le SICOVAL ,attentifs aux questions qui pourraient se poser et vigilants sur l'application de ce nouveau mode de fonctionnement, dont le but, au-delà de la politique de développement durable pratiquée par le SICOVAL, est aussi de limiter les coûts de ramassage et de traitement des ordures ménagères et de continuer ainsi à maîtriser notre redevance. Ce système ne peut bien évidemment fonctionner rationnellement et au moindre coût pour les usagers que si un tri sélectif efficace est assuré en amont. Il semble, d'après les statistiques établies par le SICOVAL, que certains usagers du territoire ne pratiquent pas encore ce tri sélectif au mieux de leur intérêt et celui de la collectivité.

*Serge ATTALI, membre de la commission traitement des
déchets du SICOVAL*

La mauvaise surprise de la rentrée

par F. Gréville

Après avoir longtemps été dans une logique d'ouverture de classes, nous sommes depuis quelques années confrontés dans nos communes (Goyrans, Aureville et Clermont) à une baisse sensible du nombre d'enfants de moins de 12 ans. En conséquence, un poste avait été supprimé à Aureville à la rentrée dernière, et nous avons réussi de justesse à éviter une fermeture à la maternelle intercommunale de Goyrans.

Concernant cette maternelle, nous savions déjà en juin que l'effectif théorique (56 enfants de trois ans révolus) était juste suffisant pour le maintien des 3 classes à Goyrans. Il a suffi de deux enfants de moins que prévu (un déménagement durant l'été et une scolarisation dans le privé) pour que nous passions en dessous du seuil: le jour de la rentrée, l'inspecteur départemental est venu compter les élèves présents et a prévenu le directeur de la menace de fermeture. Et comme les prévisions pour la rentrée 2014 donnent un effectif encore en baisse, il était difficile d'argumenter pour sauver le poste. Le verdict est tombé le vendredi soir: fermeture d'une des trois classes à Goyrans.

Pendant le week-end les enseignants sont venus réorganiser un peu l'école pour que les enfants soient les moins perturbés possible le lundi matin, et il a fallu ensuite réorganiser les emplois du temps du personnel communal. D'un commun accord, les trois municipalités ont fait le choix de conserver les 3 ATSEM afin que les conditions de travail soient les meilleures possibles avec deux classes à 28 élèves (il y a deux «tout-petits» de moins de trois ans, qui ne «comptent» pas pour l'inspection, donc nous sommes en fait à un total de 56 enfants sur les trois niveaux).

Quant à la maîtresse de la classe supprimée, dont nous regrettons tous le départ, elle a appris dans la journée du lundi qu'elle était heureusement nommée sur le premier vœu qu'elle avait formulé.

Au RPI, peu de changement à cette rentrée: la répartition des effectifs permet cette année d'éviter le partage de la classe de CE2 entre les deux écoles, ce qui est toujours un peu difficile pour les familles. Il y a donc deux classes à Aureville: une classe de GS avec Sylvie Baggio, assistée par Nathalie Mauzé, ATSEM à temps partiel, et une classe de CP/CE1 dont l'enseignante est Muriel Panassac. Deux classes aussi à Clermont: Jocelyne Grivet est en charge des CE2/CM1, et Myriam Couzy a aussi une classe double CM1/CM2. En ce qui concerne le personnel, Audrey Caminat, en congé pour une grossesse un peu délicate est remplacée par Patricia Algarte.

Au nom de la municipalité, je souhaite aux petits et aux grands une excellente année scolaire.



Par Anne Delpy

Le journal de l'été

Aucune trêve pour l'association cet été. En juillet, nous avons parcouru le fond de la Vallée d'Oueil, la veille du passage du Tour de France dans la région. Nous sommes partis de Bourg d'Oueil vers le Mont Né, en passant par le lac de Bordères dont l'eau était trop glacée pour envisager autre chose qu'un bain de pieds. Le temps était splendide et nous avons pu fêter le diplôme de chiropratique d'Arnaud avec quelques bulles au sommet du Mont Né.

En août, nous avons franchi la frontière espagnole après Saint Lary et avons campé pendant une semaine à Ainsa. Chacun a géré son hébergement et ses approvisionnements, ses arrivées et ses départs. Selon le principe, « les amis de nos amis sont nos amis », le groupe a compté jusqu'à 20 personnes en milieu de semaine dont 7 ados. Activités « à la carte » : trois randonnées de difficulté croissante dans le Parc national d'Ordesa (Gorges d'Escuain, Vallée de la Pineta et Canyon de Niscle), une sortie canyoning pour les ados organisée par Simone et Maria et une sortie rafting pour une petite moitié du groupe organisée par Manu. Le bouquet final : une randonnée d'une douzaine d'heures. La formule a bien fonctionné, à renouveler.

Mi-septembre, pensant profiter d'une fenêtre météo favorable, nous sommes partis faire le tour du Mourtis par les crêtes... mais dans le brouillard... et à certains endroits, dans une vraie purée de pois. Le point positif : Gilles est rentré avec une poche remplie de champignons. L'exercice d'orientation s'est avéré plus difficile qu'il n'y paraissait, chacun y allant de son interprétation pour retrouver le bon sentier, Philippe avec sa baguette de coudrier et Maria avec sa vue de Lynx. C'est un PR balisé de jaune heureusement, tout juste remis en état par Caminarem. Le soleil ne s'est montré qu'au retour à la station. Nous y retournerons donc dans de meilleures conditions de visibilité. Avis aux amateurs !

Sorties prochaines

Sous réserve de modification

Dimanches 13 octobre (Pic du Cagire), 17 novembre et
8 décembre.

∞ ∞∞ ∞∞ ∞∞ ∞∞ ∞

Si vous êtes intéressés par nos activités, visitez la page des associations du site Web de la mairie (http://mairieclermontlefort.free.fr/vie_associative_clermont/index.html) ; nous y affichons les dates des sorties et éventuellement les destinations. Vous pouvez me contacter par mail (dagmarnarval@hotmail.com) ou par téléphone au 05.61.91.71.26 et consulter le site Web de l'association (www.marmottes-et-marmots.fr) où vous trouverez nos sorties passées. Cliquez sur **Randos de marmots**. Sous **Dates des prochaines sorties**, vous pouvez accéder aux topos et aux photos des randonnées passées, classées par année, en cliquant sur leur titre.

Ramiers clermontois : bilan de l'été et perspectives

par F. Grebille

Quelques données:

- un débit exceptionnel de l'Ariège en début de saison: plus de 80m³/s soit 4 fois plus que le débit moyen habituel à cette époque de l'année.
- des températures très élevées en juillet et août, voire caniculaires entre le 15 et le 30 juillet
- des records de fréquentation, en particulier les dimanches 20 juillet et 18 août, avec plus de 250 véhicules et environ 640 personnes recensées sur l'ensemble des sites de la commune

Les tendances déjà mises en évidence les années précédentes se confirment: une augmentation de la fréquentation, avec une bascule vers d'autres secteurs que le Ramier Communal, saturé tant en terme de places de parking, que d'espace libre en bord d'eau.

Cette année, la violence du courant apportait un facteur de risque supplémentaire et nous faisait craindre une augmentation des accidents liés à la baignade, ce qui n'a heureusement pas été le cas. Un seul incident a été suffisamment sérieux pour justifier l'appel des secours (contre trois durant l'été 2012)

Un renforcement du dispositif

Cela fait maintenant plusieurs années que la commune est aidée par le SICOVAL pour gérer l'affluence estivale, et le dispositif mis en place fait l'objet d'un réajustement permanent pour répondre le mieux possible aux besoins. Pour faire bref:

En terme de moyens humains, nous avons commencé il y a dix ans avec deux "agents de veille" à temps partiel en juillet et août, recrutés parmi les jeunes du secteur; nous disposons maintenant de trois "écogardes", diplômés dans des domaines de l'environnement et/ou de l'animation, ayant un contrat à temps plein du 15 juin au 15 septembre. Ils sont

aidés par le garde-champêtre intercommunal, et travaillent en étroite collaboration avec la brigade de gendarmerie de Castanet, qui effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire communal.

En terme d'infrastructures, nous disposons en rive droite du parking Baronchelli, avec en déstagement le parking du Fort. Pour l'instant le stationnement en rive gauche se fait sur la voie communale (d'un seul côté depuis cet été afin de laisser le passage aux camions). Il est prévu la création d'un nouveau parking qui devrait être opérationnel dès l'été prochain. La mise en service de parking pour les deux roues devrait permettre d'éviter l'intrusion de véhicules motorisés à l'intérieur de la zone. Des aires de retournement ont été créées afin de faciliter l'accès des véhicules de secours. Dans le même ordre d'idée (facilitation des secours), des panneaux d'auto-localisation permettent désormais aux usagers de se situer avec précision, ce qui permet aux pompiers de gagner quelques minutes précieuses en cas d'accident.

Dans un registre différent, des travaux de génie civil ont été réalisés durant l'hiver afin de consolider les berges et de limiter l'érosion; l'accès à certaines parties de la ripisylve (forêt de bord de rivière) a été limité, et les accès aux plages aménagés à l'aide de matériaux naturels (rambards et escaliers en acacia, ce qui permet aussi de limiter une espèce considérée comme invasive)

Un durcissement de la réglementation et de son application

Outre les arrêtés en vigueur (interdiction de stationner le long de la voie communale, interdiction de baignade dans la zone de la cascade, arrêté préfectoral d'interdiction des feux de mi-juin à mi-septembre), il est désormais interdit de sauter du pont en aval des Fraysses

L'existence des arrêtés est une étape nécessaire mais bien évidemment non suffisante... Pour l'instant il existe une relative tolérance: par exemple les agents de veille demandent aux usagers de ne faire aucun foyer en dehors des plages, et

20
interdisent tout barbecue en cas de vent soutenu. Mais il faut savoir que nous sommes confrontés à une demande de plus en plus pressante de la part du Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui souhaite un respect total de l'arrêté préfectoral. Le passage en Réserve Naturelle Régionale nous obligera de toute façon à une tolérance zéro dans ce domaine.

Perspectives d'avenir

Les Ramiers de notre commune font partie de la zone qui a été délimitée par l'association "Confluences": le dossier de demande de classement en Réserve Naturelle Régionale a été déposé auprès de la Région lors de l'Assemblée Générale de l'Association le samedi 28 septembre dernier. C'est donc tout récent, et nous espérons que ce travail de longue haleine, qui a permis de développer un partenariat riche entre les différents acteurs du territoire, va enfin aboutir. Nous aurons alors les moyens d'une politique de gestion un peu plus ambitieuse, pour réussir ce pari difficile: conserver à deux pas d'une agglomération aussi importante que Toulouse une zone naturelle d'une grande richesse environnementale, sans en fermer l'accès au public.



DU COTE DE LA MATERNELLE

par Hélène DERS

Cette année, c'est sous le signe de la tristesse que se sont ouvertes les portes de notre école. En plus, nous avons fait deux rentrées en une semaine ! En effet, comme vous le savez, une classe a fermé et Pascale, une de nos institutrices est partie. Bien qu'elle ait un poste à Castanet, en maternelle, elle nous manque. Pour Philippe et Dominique, il a fallu qu'ils réorganisent tout : liste des enfants à répartir sur deux classes, mobilier etc... Que dire sur nous trois, les ATSEM ? Les élus du SIEMCA, eux aussi, ont dû revoir nos emplois du temps, tout en essayant « d'arranger tout le monde », en sachant que nous avons plus ou moins d'affinités avec les sections. Comme l'a remarqué Philippe, les tout petits n'ont pas eu le temps de s'habituer à leur classe, ce qui est important pour la première année. Pour ma part je découvre l'univers des moyens-grands avec Philippe, le matin. A midi, j'accompagne les « petitous » à la cantine, puis à la sieste, et jusqu'à 16 h. 30 avec Dominique. Marie-Jo et Martine sont avec Dominique le matin. L'après-midi, Martine s'occupe, jusqu'à Noël, des enfants qui ont encore besoin de repos, tandis que Marie-Jo est avec Philippe. Je sais, pas évident à suivre, mais ça fonctionne plutôt bien et les enfants sont contents de venir, ce qui est le plus important. A présent, l'année scolaire peut commencer et elle a débuté par le passage du photographe pour les photos individuelles, la photo de groupe se faisant en cours d'année. Tant que le temps le permet, le sport et les jeux d'équipe se déroulent sur le terrain à côté de l'école. Basile, le crocodile en peluche, est revenu avec un nouvel habit, car il a grandi !! Comme à l'accoutumée, il ira le week-end à tour de rôle chez les élèves de la classe de Philippe. Le lundi, l'enfant, aidé par les parents qui auront collé des photos sur le cahier de Basile, racontera son week-end à la classe.

Mot d'enfant : *Un matin, un petit garçon me montra ses nouvelles chaussures qui comme tout le monde sait, ont le pouvoir de courir vite ! « C'est maman qui te les a achetées ? » lui demandai-je. « Non, c'est le facteur ! »*

22
AURECLER



ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES
DU BPE
AUREVILLE - CLERMONT-LE-FORT

Aurecler est une association de parents d'élèves des écoles d'Aureville et Clermont le Fort qui propose aux enfants scolarisés sur ces sites des activités péri ou extrascolaires. Ces activités sont, soit hebdomadaires le soir après la classe, soit sous forme de manifestations spécifiques. Cette association ne fonctionne que sur la base du volontariat des parents.

Depuis quelques années, AURECLER déplore le manque de soutien de la part des parents d'élèves.

Dans ces conditions, l'association s'interroge sur ses raisons d'exister. Votre présence et votre soutien sont nécessaires à la survie de l'association : une partie des membres du bureau directeur partira l'année prochaine, et sans autres parents à qui passer le flambeau, l'association **AURECLER** (qui existe depuis 1997) **sera dissoute** en fin d'année, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus d'activités et de manifestations péri scolaires pour nos enfants... dont la kermesse.

L'investissement demandé dépend de ce que chacun peut y apporter (ce n'est et ne doit être nullement une charge ou une contrainte !) surtout lorsque nous sommes plusieurs à partager cette activité. Mais cet apport, pris sur le temps personnel de chaque bénévole (qui travaillent tous), même s'il vous semble modeste, contribue à la vie et à la pérennité de l'association.

Pour nos enfants, venez au secours de l'association.

Les membres du bureau seront heureux de répondre à toute question ou demande de votre part :

Nathalie CASTEL-DAYDE 06 03 47 19 11

(nathalie-lionel.castel-roma@orange.fr)

Isabelle PEYRANNE 06 26 15 88 91 (peyranne@free.fr)

Florence ROCKE 06 22 28 13 48 (florence@rocker.eu.org)

Florence PAGANI-CABANNE 06 74 13 86 81

(florence.pagani@orange.fr)

Festival Itin'errances : 6, 7 et 8 septembre 2013

Par Ch. Brustel

Itin'errances a vu le jour à Goyrans. Pour sa 4^{ème} édition, il est devenu intercommunal.

Vendredi 6 septembre à 21h, le premier concert de cet évènement à la fois musical et poétique, ce voyage imaginaire dont on ne voudrait pas revenir, a été présenté au public de Clermont le Fort, dans notre église.

Une quarantaine de spectateurs a admiré, applaudi, retenu son souffle à l'écoute de Jiang Nan. L'artiste, devant ses deux cithares chinoises, tantôt devant celle à deux octaves, tantôt devant celle à quatre octaves, faites d'un bois asiatique proche du platane, nous a offert de la musique chinoise classique revisitée et contemporaine : parfois chantés, une dizaine de morceaux riches de douceurs, de fougues, de chevauchées, de poussière et de soleil brûlant, de sentiments maîtrisés, de débordements tonitruants. On aurait dit que Nan avait 30 doigts qui s'activaient sur les cordes de sa cithare. Le public était médusé de voir cette petite jeune femme, délicate, d'une très grande beauté extraire tant de langages, tant de nuances, tant d'universalité de ses longs et beaux instruments, presque aussi grands qu'elle.

Les nuances musicales étaient parfois d'une Asie lointaine, parfois andalouses, grecques, turques, et même du Japon. Le public a applaudi Nan à en faire trembler les saints en plâtre qui n'en perdaient pas une !

Les concerts de Vieille-Toulouse samedi avec Trio Tenza, de Goyrans dimanche avec Hôtel Samarkand ont également ravi leur public. Les caravanes d'artistes d'Avis de pas.sages ont animé le forum de Lacroix-Falgarde.

La randonnée de dimanche avec plusieurs pauses musicales a permis à Marie Sigal, chanteuse, Corinne Dubarry accordéoniste, Paco Labat percussionniste et Thierry Di Filippo au space drum de donner toute la mesure de leur art. Deux plasticiennes : Anne Richaud et Delphine Talbot ont laissé aller leur imagination sur des arbres remarquables bordant le chemin de la randonnée.

«Clic-clac», le repas de village 2013 en arrêt sur images

Jérôme ou le joyau d'un jardin joyeux aux jarres en jeux de lumière. Réalisé avec toute son équipe souriante et talentueuse pour notre grand plaisir des yeux.

Espace aérien voilé de plumes, feuilles en décor, galets collés, monnaie du pape en transparence, cages à oiseaux, agrémenté d'une farandole de papillons multiples

Rubans enlacés, forêt de bambou, suspension en verres sans pied lumineuse qui voisine un filet de hamac comme par enchantement en toute liberté créatrice.

Objectif ; « bien être ensemble » d'une centaine de Clermontois ! Attablés après dégustation d'un vin apéritif préparé par « in vino veritas »

Marché aux idées associatives, avec présentation des différentes activités proposées sur la commune, elles sont diverses vous aurez grand choix....

Envolée d'entrées appétissantes, bouteilles sorties des caves, enchantés de discussions entre habitués et nouveaux habitants.... tout y est...

Dimanche 22 septembre 2013, avec la météo soleil fin d'été au rendez vous

Etal parfumé de tartes, cannelés, cakes et moelleux pour gourmands et gourmets, le comité remercie tous les courageux en cuisine qui nous ont régautés...

Cuisine du terroir, cette année les cuisinières du comité sont « à la Française » un rôti de porc au lait, avec juste 20 kilos de carottes gourmandes! Légumes de saison

On clôture avec le digestif maison offert par notre maire, on se retrouve en septembre 2014, pour une nouvelle séance photos, ...à voir expo.

Le repas de village

En ce premier dimanche d'automne particulièrement ensoleillé s'est déroulé le traditionnel «repas de village» de Clermont. Catherine Dombrowsky, présidente du comité des fêtes, qui a organisé ce rendez-vous convivial cher aux habitants, nous fait part de la présence de plus de 100 convives. Parmi les personnalités invitées par Monsieur le Maire Daniel Zanchetta, on notait la présence de Muriel Pruvot, la conseillère générale du canton, Émilienne Poumirol, députée de la circonscription, Jean-Louis Robert maire de Goyrans et le commandant Bousquet de la brigade de gendarmerie de



Castanet-Tolosan. Cette année, la salle des fêtes était richement décorée et le comité des fêtes avait préparé un surprenant mais succulent «Rôti de porc au lait». Après l'apéritif offert par le club «In Vino Veritas», les associations eurent quelques minutes pour se présenter, avant que tout le monde passe à table pour déguster les plats des uns et des autres et poursuivre des conversations animées entre amis et voisins autour du café offert par Jérôme.

Gérard Boudon

Randovalles : 29 septembre 2013

Par Ch. Brustel

Pour leur 17 ème édition, les Randovalles ont invité les marcheurs et les VTTistes autour du lac de **Labège**.

En 2012, c'est Montbrun-Lauragais qui accueillait, en 2011, c'était Aureville, en 2010 : Lauzerville etc...

Avec le départ au cœur de l'Innopole, les inscriptions aux boucles de différentes longueurs ont enregistré 901 marcheurs et 660 cyclistes. Avec une météo ni trop motivante, ni trop désagréable non plus, les Randovalles 2013 ont permis de faire la promotion des boucles balisées du réseau de randonnée du Sicoval en traversant en tout 25 communes !

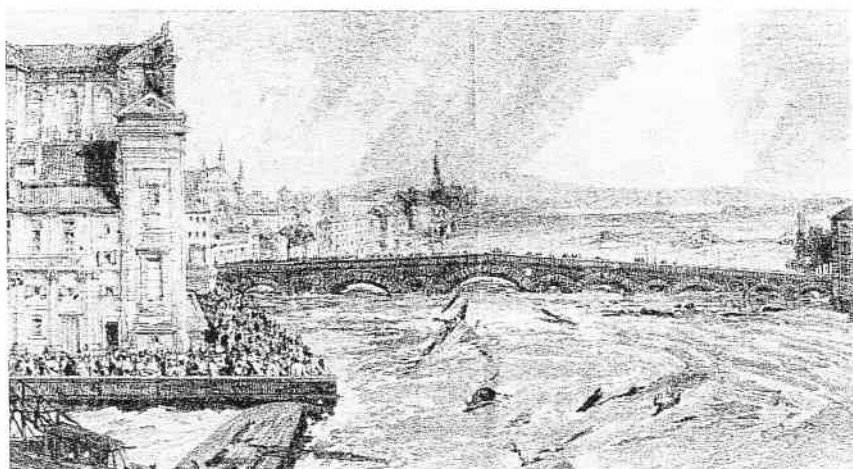
La boucle famille, a eu un grand succès avec des pauses devant des démonstrations de bike, des clowneries, des acrobaties...quant aux poussettes à bébé, pas de soucis avec les ornières ou les côtes. Cette petite boucle « faisait visiter » l'innopole, ce qui n'était pas désagréable sans la circulation automobile de ceux qui y travaillent ou qui viennent s'approvisionner ici ou là.

Les animations de l'après-midi, après le pique-nique sur les berges du lac, étaient assurées par de nombreuses associations réparties en 10 tentes tout autour du lac.

Un espace à découvrir, ample et serein où se promenaient des petits groupes qui ont passé, je le parierais, un très bon dimanche.

Crue de la Garonne et de l'Ariège mai-juin 2013

par Gérard Boudon



Toulouse 1875: La Garonne au plus haut sous le Pont Neuf

Les importantes montées des eaux de la Garonne et de l'Ariège fin mai début juin nous rappellent qu'une partie de Clermont-le-Fort (La Riverotte) est classée en zone inondable. Le scénario n'est pas sans rappeler celui de juin 1875.

La monographie de Clermont par l'Instituteur François Hortal Avril 1885 relate les fait suivants (a lire sur le site officiel de la mairie de Clermont) <http://mairieclermontlefort.free.fr/>:

« L'Ariège a une largeur moyenne de 75 mètres dans la traversée de Clermont, sa profondeur moyenne est de 3,50 mètres et son débit de 25 mètres cubes par seconde.

Aux mois d'avril et de mai, par suite de la fonte des neiges dans les montagnes des Pyrénées où l'Ariège prend sa source, elle a des crues variant de 1 mètre à 2 mètres. Lors des désastres occasionnés par la grande, inondation de 1875, un grand nombre de maisons situées au hameau de la Riverotte, ont été détruites ; on a eu à cette époque à déplorer la mort de trois personnes de la même famille ; la quatrième s'est sauvée mais en restant accrochée à un peuplier pendant plus d'une heure. »

Un pan de mur toujours debout à la Riverotte atteste la hauteur atteinte alors par les eaux.

* Les photos satellite Google ont probablement été prises en juin 2012 (Dimanche 17 juin 2012 vers midi pour Clermont ?)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

2013.07.24_31.II1

AR R E T E
portant détermination du crédit attribué
au département de la Haute-Garonne
au titre des calamités agricoles**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

VU les articles L. 361-1 à 8 du code rural et de la pêche maritime, organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles ;

VU les articles D. 361-1 à D.361-42 du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles D. 361-30 et D. 361-34 à D.361-39 ;

VU l'arrêté interministériel du 17 septembre 2010 déterminant les conditions générales d'indemnisation des calamités agricoles et de prise en charge des frais afférents ;

VU l'arrêté ministériel du **-6 AOUT 2013** reconnaissant le caractère de calamité agricole pour les dommages subis par les agriculteurs du département de la Haute-Garonne suite aux pluies excessives du 1er semestre 2013 ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 24 juillet 2013,

:

AR R E T E

ARTICLE 1 : Le montant du crédit à prélever sur les disponibilités du fonds national de gestion des risques en agriculture est fixé, pour le département de la Haute-Garonne, à la somme de **23 625,00 €**.

ARTICLE 2 : Ce crédit sera viré par le président directeur général de la Caisse centrale de réassurance au contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministre chargé des finances pour être mis à la disposition du directeur départemental des finances publiques du département intéressé.

ARTICLE 3 : Le préfet du département amènera et mandatera les sommes dues aux agriculteurs sinistrés.

ARTICLE 4 : Le président directeur général de la Caisse centrale de réassurance et le préfet du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **-6 AOUT 2013****LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Pour le ministre et par délégation

L'Adjointe au Sous-directeur
des entreprises agricoles,
Sabine BRUN-RAGEUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

2013.07.24_31.R11

ARRETE

reconnaisant le caractère de calamité
agricole aux dommages subis par
les agriculteurs de la Haute-Garonne

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant un
régime de garantie contre les calamités agricoles ;

VU les articles D. 361-1 à D.361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa
séance du 24 juillet 2013.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole au
sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime pour les
biens et les zones ci-après définis les dommages dus aux pluies
excessives du 1er semestre 2013.

Biens sinistrés : Pertes de fonds sur sols, ouvrages et fossés privés.

Zone sinistrée : Département.

ARTICLE 2 : Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des
territoires au ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **26 AOUT 2013**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Pour le ministre et par délégation

L'Adjoint au Sous-directeur
des entreprises agricoles,

Sabine BRUN-RAGEUL

CLUB "IN VINO VERITAS"

PROGRAMME :

Lieu de la manifestation :

IN VINO VERITAS chez Didier Sanchez impasse du Bois Grand.

<http://www.invinoveritastoulouse.fr>

Le vendredi 18 octobre à 19h30 : **Italie : vins rouges "Aglianico" (Basilicate et Campanie).**

Le vendredi 15 novembre 2013 à 19h30 : **Verticale du château de Chamboureau en Savennières ; sec et liquoreux en 24 bouteilles (2005-1983).**

Le vendredi 13 décembre 2013 à 19h30 : **Verticale du domaine Philippe Alliet en Chinon**

Le vendredi 17 janvier 2014 à 19h30 : **Les vins rouges de Loire en 2005.**

Bulletin communal
L'AUTAN DE CLERMONT
N° 124

octobre 2013

Conçu par la commission « information » de
F. 31810 Clermont-le-Fort
Responsable : Ginette Barichello

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Serge ATTALI
Gérard BOUDON,
Christiane BRUSTEL,
Anne DELPY, Hélène DERS,
Françoise GREBILLE,
Corinne LESAGE,
Ghislaine POULET,
Didier SANCHEZ,
Daniel ZANCHETTA,

Montage de la maquette : Annick PAILLETTE
Couverture : dessinée par Philippe PAILLETTE
Réalisation : Imprimerie du SICOVAL, LABEGE.



Téléthon 2013



Le Comité des Fêtes de Clermont le Fort s'associe avec l'association de Corronsac pour organiser une collecte de jouets et de livres, qui seront revendus au profit du Téléthon. Si vous souhaitez participer, venez déposer vos dons

**à la mairie de Clermont
les mercredis 20 et 27 novembre
entre 16h et 19h**

Toujours dans le cadre du téléthon, un concert vous est proposé

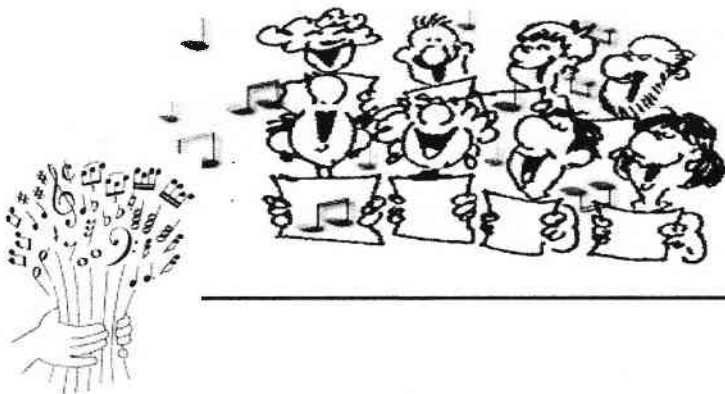
**à l'église de Clermont
le samedi 7 décembre à 20h30**

Au programme :

Chorale de Muret "Contre-chant", musique du monde

Ensemble vocal « In Nomine », chants profanes et sacrés

La participation se fera « au chapeau » et les bénéfices seront intégralement reversés aux organisateurs du Téléthon



*Daniel Zanchetta et le Conseil Municipal
vous invitent à participer à la
Cérémonie de commémoration
de l'armistice de la guerre
1914-1918le :*

Lundi 11 novembre à 11h 30

*Dépôt de gerbe au
Monument aux Morts
suivi d'un apéritif.*

A noter dans vos agendas (mise à jour du 23 septembre 2013)

Octobre			
6 oct	Concours de pétanque	Comité des fêtes	
13 oct	Sortie	Marmottes et Marmots	
20-oct.	Journée sportive inter-villages	Clermont le Fort	
19 octobre au 4 novembre Vacances scolaires			
Novembre			
11-nov.	Commémoration	Municipalité	
17 nov	Sortie	Marmottes et Marmots	
Décembre			
8 déc	Sortie	Marmottes et Marmots	
	Concert pour le Téléthon à l'église	Comité des fêtes	
	Fête de Noël	Parents de l'école	
21 décembre au 6 janvier 2014 Vacances scolaires			

Ce calendrier est publié par le Comité des Fêtes à titre indicatif, il n'est pas exhaustif et n'engage pas les organisateurs.

Les associations de Clermont le Fort sont invitées à faire connaître leurs activités
au 06 80 28 76 68 ou par mail : webmastermairie@free.fr



Tennis Clermontois

Clermont le Fort 15 octobre 2013

Nous avons le plaisir de vous inviter à

l'Assemblée Générale du Tennis Clermontois **lundi 16 décembre 2013 à 19h** salle des associations, **mairie de Clermont le Fort.**

Et si vous faisiez prendre l'air à votre raquette de tennis ? Et si vous apportiez votre candidature au bureau du club ? Notre club est affilié à la Fédération Française de Tennis. Chaque début d'année civile, le code d'entrée sur le terrain est changé. Il est confié à tout adhérent qui règle sa licence individuelle au Tennis Clermontois. En voici les tarifs :

29 € pour un adulte (dont 20,50€ seront reversés à la FFT)

19 € pour un jeune de -18 ans (dont 12,50€ seront reversés à la FFT)

12,50 € pour un élève du RPI (intégralement reversés à la FFT)

Pour les joueurs de passage (licenciés ou pas), location du terrain une semaine : 10 €, location du terrain un mois : 25 €.

Tout joueur détenteur d'une licence FFT pour l'année en cours, dans un autre club, ne règlera que la partie « Tennis Clermontois » : 8,50 € pour un adulte, 6,50 € pour un jeune de - 18 ans. Il devra nous communiquer une photocopie de sa carte d'affilié FFT de l'année en cours.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :
Florence Rocker : florence@rocker.eu.org , Christiane Brustel : 05 61 08 56 45, c.brustel@wanadoo.fr , Claude Surin : 05 61 08 48 89, Françoise Grebille : 05 61 08 48 89 ou la mairie de Clermont le Fort : 05 61 76 29 45

Rejoignez l'équipe du bureau, vous serez les bienvenus.

Bonne année sportive !